L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1837.

Assemblée publique des Démocrates.

Les démocrates de la Nouvelle-Orléans appelés en vertu d'une convocation spéciale qui leur a été faite par l'entremise des journaux à délibérer sur les affaires politiques du gouvernement et à donner leur opinion sur la heute question des banques et de tout système de monopole en général, se sont assemblés en nombre imposant, samedi soir, à la Bourse des Négocians, rue Royale, entre les rues de la Dumne et du Canal, pour s'occuper de l'objet pour lequel ils s'étaient réunis.

Le bureau ayant été composé des personnes suivantes, savoir: MM. Denis Prieur, Louis Barbarin, M. Gardon, senr. et J. B. Plauché en qualité de présidens; MM. B. Z. Cavenge, John Lewis, Octave Leblanc, John Walcox et E. A. Canon comme vice-présidens; MM. Thomas Duplessis, Joseph Génois, Larue et D. M. Hugues, comme secrétaires, et le but de la réunion ayant été suffisamment expliqué par le président M. D. Prieur; M. Grymes, à la demande générale, prit la parole, et à la suite d'un discours qui fut accueilli avec enthousiasme il recommanda qu'un comité fut nommé pour rédiger des résolutions qui seraient soumises à l'approbation de l'assemblée. Cette proposition ayant été adoptée, MM. John R. Grymes, John Kidell, Horatio Davis, C. Forstall, F. Lefebvre, McFarlane, M. Marigny, J. A. Arnizaga, L. H. Gale, B Thompson, G Montamat, Hortaire Andry, L H Gale, Ferguson, N. C. Tobin, Gomez, James Duplessis, Joseph M. Kennedy, C. Bayon, E. Sewell, Paul Bertus, F. Durrive, J. H. Sillwell, J. B. Ory, Gaston Brusle, Victor Jouquarron, M. S. Cucullu, Huskius et Beck furent nommés pour composer ledit comité.

Le comité s'étant retiré quelques instans, revint ensuite et présenta à l'assentiment de l'assemblée, les résolutions suivantes, qui furent adoptées à l'unanimité.

Attendu que notre politique intérieure est en butte à une crise importante, dans laquelle tout citoyen américain est appelé à prononcer si nos institutions républicaines seront conservées dans leur pureté originelle ou si elles glisseront la pente d'un système corrompu, étranger à notre constitution et subversif à nos droits naturels et communs.

Attendu qu'il est de la plus haute importance, non-seulement pour nous mêmes, mais pour ceux qui nous succèdent, non-seulement pour le peuple de ce pays, qu'il y trouve immédiatement intéressé, mais aussi pour la marche progressive des principes libéraux dans le monde entier, que cette question soit convenablement décidée.

Attendu enfin, qu'une pareille décision ne peut être obtenue du peuple que lorsqu'il se réunit en assemblées primaires pour y manifester librement et librement ses opinions, il est par la présente assemblée, résolu:

1. Que nous plaçons une entière confiance dans l'intelligence et la patriotisme de la grande majorité du peuple américain, et que nous nommer hautement persuadés qu'elle ne se montrera ni tiède ni inactive dans la circonstance présente, mais qu'au contraire elle gardera avec vigilance et défendra avec rigueur ses droits politiques égaux pour tous, qui leur ont été garantis par la constitution et dont elle est en danger d'être privée par la force ou par la fraude.

2. Que cette assemblée partage pleinement l'opinion de l'honorable distingué qui a occupé le dernier fauteuil présidentiel, savoir, "que ce n'est pas dans un gouvernement splendide, soutenu par de puissans monopoles et par des édicts somptueux aristocratiques, que le peuple trouvera le bonheur ou des protections pour ses libertés, mais dans un système simple, vide de pompe, qui protège chacun, et n'accorde de faveurs à personne.

3. Que nous considérons toute concession de privilège exclusif ou de monopole, comme inutile à l'action gênée et commerciale, dangereuse à l'égalité des droits du peuple; que nous sommes opposés à l'exercice de la part du gouvernement de tout pouvoir qui ne lui est pas spécialement conféré par la loi; que, sauf par induction nécessaire, que dans toute législation partielle, dans toute intervention législative dans les affaires du commerce, dans toute mesure qui restreint la libre action du commerce et de l'industrie du pays, nous voyons un acte illégal du pouvoir, un acte qui tend, à la fois, à détruire la prospérité individuelle et la prospérité publique.

4. Que Martin Van Buren, président des Etats-Unis, mérite la reconnaissance personnelle et l'appui unanime de ses concitoyens pour l'attitude ferme et constitutionnelle qu'il a prise dans le but de défendre les principes démocratiques, et que nous recommandons dans son message à la dernière session du congrès un appel sincère et exact des principales doctrines de la démocratie de pays

5. Que le projet d'établir une banque nationale dans une des grandes villes du nord, avec le pouvoir d'étendre ses branches dans l'union, nous paraît un moyen adroitement conçu pour faire des partisans du sud et de l'ouest de cette république, de simples tributaires de quelques grands capitalistes, et que par cette raison seule ce projet devrait rencontrer la désapprobation universelle de la portion de notre pays; que nous croyons, en outre que, en tout état de cause, la création d'une semblable banque serait inconstitutionnelle et dangereuse aux libertés du citoyen et à l'existence de nos républiques.

Que reposant une entière confiance en la sagesse et la fermeté de la législature de cet état, cette assemblée pense qu'elle adoptera des mesures qui à l'avenir prévendront les calamités qui résulent sur la communauté et remédieront aux abus résultant d'institutions de banques incorporées dans le but essentiel d'augmenter le bien public, mais qui n'ont été que des instrumens servant à l'agrandissement de quelques individus privilégiés.

6. Que cette assemblée met la plus grande confiance dans les membres démocrates de la législature, et cette persuadée qu'ils préféreront aux principes du parti démocratique, dans un pareil cas comme celle ci

9. Que nous considérons une circulation de papiermonnaie déprécié comme un des plus grands fléaux dont une nation puisse être affligée, et que en tendant à diriger et de couvrir le commerce en un jeu de hasard, de changer la nature de toutes contract existant, de renverser toutes les relations sociales, de dégrader le caractère et de corrompre la moralité d'une grande partie du peuple, méritent dont il doit être de l'objet d'un bon gouvernement de nous délivrer sans délai.

10. Qu'après avoir jugé les récentes élections de New York, avec une franche satisfaction, comme un limite des principes purs de la démocratie contre des ennemis avoués et de prétendus amis, et que quel que soit ainsi vient de vaincus par une faible majorité, nous n'en avons pas moins une fort entière dans leur triomphe définitif, qui ne peut tarder.

11. Que cette assemblée recommande aux démocrates de former des assemblées dans toutes les parties de l'état et d'instituer une organisation qui puisse préparer les élections prochaines, dans lesquelles le peuple recouvrera sûrement la liberté du commerce et les monopoles, entre l'égalité des droits et les privilèges exclusifs.

Sur la motion de M. J. A Armitage,

Résolu que ces résolutions seront publiées en français et en anglais.

Sur la motion de M. Joseph Genois, l'assemblée s'est ajournée *sine die* après avoir voté ses remercimens au directeur de la salle pour l'usage qu'il en a accordé à l'assemblée.

D. PRIEUR, 1. BARBARIN, présid.
M. GORDON, sr
J B. PLAUCHÉ
Secrétaires.

Tes. Duplessis,
Joseph Gerson,
Larue,
D. M. Hugues

Considérations générales sur le représentatif de la production.

Les assemblées populaires se multiplient, et l'on conçoit que, dans un moment où tant d'intérêts s'agitent, personne n'y saurait rester indifférent; aussi, le mot de démocratie a-t-il été des plus nombreux.— Les questions qui s'y sont agitées sont, comme on le pense bien, la crise financière du pays; et Mr. Grymes avec son éloquence accoutumée, a démontré à quel point étaient favorables aux intérêts généraux les mesures prises par le gouvernement Ses attaques contre les banques ont été reçues avec applaudissement; et les résolutions adoptées ont été toutes applaudies au système du président Van Buren. La réforme des abus est donc le vœu le plus sincère du peuple, et la manifestation de son opinion à cet égard, doit nécessairement guider nos législateurs vers cet but. Depuis longtems nous soutenons la nécessité de rétablir le crédit public, en ramenant les banques à leur véritable principe, celui de l'utilité de commerce; malgrée cette manœuvre ne comprendre notre pensée et celle des partisans de l'administration, que de croire qu'il nous question de renverser tout l'institution dont il est impossible d'avoir qui ont les moindres notions en finances de nier l'utilité. Le principe donc que nous défendons, est celui d'une réforme qui puisse rassurer le peuple contre les inconvéniens du monopole, et en même temps contre le danger d'une émission illimitée de papier. L'existence de ce représentatif est désormais indispensable aux échanges, et par conséquent au commerce; et, dans les pays même qui regurgent de numéraire, ceux qui ont adopté le plus largement le système de banques agencant établier, sont ceux dont la prospérité commerciale a été la plus vaste et la plus constante. La France, avec trois milliards de numéraire, a fait moins de progrès commerciaux et industriels que l'Angleterre qui n'a qu'un milliard d'espèces; et c'est donc à la facilité des échanges et des transfers qu'est due cette prédominance, non à celle de la masse métallique On commence à sentir parmi l'importance d'un système qui favorise la circulation; et la banque de France a démontré, par ses énormes opérations, qu'avec un capital borné, l'on pouvait multiplier sans risques les transactions; à tel point, que cette institution, dont les actions ont plus que décuplé de valeur, n'a dans ses coffres que le quart de ses émissions.— Ce n'est donc pas par la rigueur de son administration et par la restreinte de sa marche, qu'elle a pu obtenir l'immense crédit dont elle jouit. Ses grandes opérations n'ont pas suffi pourtant; et nous voyons la guerre générale de Mr. Laffite tenir, avec un capital de cent quarante millions de francs, à l'aide des transactions du commerce, pour y donner un élan inconnu jusqu'alors. Il est constant, d'après ces observations, que les transactions commerciales ne s'étendent qu'en raison de la quantité de représentati et de la facilité des échanges; or, dans un pays qui comme le nôtre, n'a pas la trentième partie de numéraire de la France, pas le dixième de celui de l'Angleterre, et qui pourtant a pris du commerce du second au rang et élevé, comment voulez plus qu'une réforme de système? Quant à nous, nous pensons qu'un représentant fondé sur des valeurs réelles est indispensable aux échanges des produits. Nos richesses en ce genre sont immenses, et la quantité de nos métaux n'étant nullement en rapport avec elles, il y aurait engorgement dans les mains des producteurs, si le papier des banques locales ne mettait notre commerce à même de rassembler les produits dans notre ville pour en faire exportés. C'est en vain que l'on espérerait que l'étranger vînt les enlever sur son numéraire qu'on nous donnant des marchandises en échange; les importations de marchandises européennes excédant toujours nos exportations, et la balance commerciale nous étant toujours défavorable, il en résulte que le numéraire disparaît de l'Amérique, et conséquemment de nous pour aller dans l'Europe, et conséquemment de nous pour aller dans l'Europe.

C'est donc à la réforme des banques locales et non à leur renversement, que va travailler notre législature; et, si nous sommes bien instruits, il est tel projet qui, en satisfaisant l'opinion par des restrictions indispensables, ramènera la confiance, et la circulation. Le monopole exercé par ce genre d'institutions, sera donc réprimé, leur utilité ne sera plus contestable, et les affaires reprendront leur cours ordinaire. Telle est l'œuvre importante de laquelle nous allons nous occuper. Mr. Grymes représentante s'occupera, et qu'il nous semble que l'on doit traiter en vue de l'avantage du pays, plutôt que nous le portant de la politique générale. Le gouvernement a pris toutes les mesures convenables pour s'opposer aux dangers qu'il avait dès longtemps signalés; et notre confiance dans ces actes doit être telle que, partout des données sur lesquelles il n'est basé, notre législature ne peut errer. Qu'elle assuage les intérêts du pays, sans s'écarter des principes généraux adoptés par le congrès, et nous verrons s'applanir les difficultés qui semblent pour le moment hérisser la question. Le gouvernement général est si loin de vouloir priver le public de tout représentatif, qu'il s'est empressé d'émettre des bons du trésor pour venir, autant que la constitution le lui permettait, au secours des transactions; et ce sage exemple est, à lui seul, une réponse aux réplique à un système radical qui tendrait à exclure du commerce tout autre représentatif que le numéraire. Nous sommes en effet, trop avancés en civilisation et en commerce, pour en revenir à la vie agricole; et celle ci même nécessiterait des moyens d'échange auxquels ne suffirait pas notre existence réelle en métaux. Du reste, cette question entraîne à des détails qui excèderaient les limites d'un article; et, d'ailleurs, doivent être traités par des personnes dont les connaissances en finances leur permettent de les développer convenablement. Nous avons voulu, seulement, faire comprendre ici à nos lecteurs que, loin de tendre vers une désorganisation funeste, le parti démocrate marchait vers une réforme utile à tous

PARADE MILITAIRE.

La belle Légion de la Louisiane, commandée par le brigadier général, Mr. J. B. Plauché, s'est réunie, hier au matin, sur la place d'armes, pour être passée en revue et exécuter les diverses évolutions et manœuvres généralement usitées dans le grandes parades militaires. Tous les spectateurs ont été fort satisfaits de la bonne tenue de nos soldats citoyens et de la discipline qui régnait dans leurs rangs. On a été surtout surpris de compter tant de légionaires présens; car depuis près de deux ans leur zèle semblait s'être de beaucoup refroidi, et, sauf les revues partielles de compagnies, qui d'ordinaire se passent assez au complet dans les grandes occasions comme celle d'hier, à peine pouvait-on énumérer de deux à trois cents soldats. Mais hier, on a pu compter de huit à neuf cents hommes, et chaque compagnie avait pour ainsi dire, avant que de se rendre au lieu du rendez-vous, l'idée première d'éclipser les autres par le luxe de l'uniforme, le poli et le brillant des armes, et la précision dans les manœuvres. C'est avec regret cependant qu'on nous nous voyons obligé de faire une exception à l'égard du bataillon d'artillerie: bien que ce corps ait justifier dans cette dernière revue la haute opinion que l'on a toujours eu de lui, encore est-il que quelque chose détuisait le coup d'œil magnifique que présentait l'ensemble de la légion Nous voulons parler de l'état dans lequel se trouvait les pièces de canon. Une forte couche de rouille et de vert de gris s'était accumulée sur leur surface extérieure à un tel point, qu'il était impossible de dire si elles étaient réellement de bronze, de cuivre ou de fer.

Nous ne croyons pas qu'il apparaîsse aux artilleurs de tenir les canons en parfait état, aussi ne faisons nous cette observation que dans le seul but d'appeler l'attention de la municipalité ou celle de la législature sur ce sujet, et d'engager l'un ou l'autre de ces deux corps souverains d'employer quelque personne à l'entretien spécial de notre artillerie.

Du reste la revue a été aussi brillante qu'on pouvait le désirer. On ne savait au juste à quelle compagnie, à quel bataillon donner la préférence, pour l'ensemble et la précision des manœuvres et l'excellence de la tenue. Nous devons dire cependant, et nous ne sommes ici que l'interprète de ce que nous avons entendu, que la compagnie des chasseurs allemands (Jaeger) avait produit le plus d'effet. On doit attribuer probablement cette préférence à la bonne musique que possède ce corps, et cette préférence, bien motivée du reste, devrait il nous semble, engager la Légion à s'attacher un orchestre militaire, qu'il lui est si facile de se procurer si elle veut se donner la peine de le chercher.

Nous avons été peinés de voir que la compagnie des Grenadiers était réduit à un bien petit nombre de soldats. Ce corps par son ancienneté, et les services qu'elle a rendus au pays, est si intéressant, que nous aussions désiré le voir au grand complet. On pourrait en dire autant des dragons d'Orléans: on aime tant tout ce qui rappelle d'anciens et glorieux souvenirs.

Un journal de Cincinnati, du 20 de ce mois, annonce que la rivière baissait depuis deux jours. Le bateau à vapeur Columbus, destiné pour la Nlle-Orléans, avait pris feu dans la nuit du 17; environ 50 barils de farine et 100 fréquins de graisse ont été détruits.

OURAGAN A NASSAU, Nouvelle Providence.

Une feuille de Nassau, du 1er. du courant, annonce que l'île a été visitée dans la nuit du jeudi précédent et le lendemain par un ouragan qui a causé les plus grands ravages dans le port; nombre d'arbres et de barrières ont été renversés et plusieurs maisons ont reçu plus ou moins d'avaries.

Le vent, dit la feuille que nous citons, souffla avec violence durant la nuit entière, de la pointe de l'Ouest, et dans la matinée et lors et havre n'offrait plus qu'un spectacle des plus affligeans. La plupart des bâtimens avaient brisé leurs cables, et s'étaient jetés sur le rivage, les uns entièrement démâtés et les autres brisés.

A huit heures du matin le vent sembla se calmer, la pluie cessa et le soleil parut pendant quelques instans; mais vers 9 heures, le vent vira soudainement au N. O. et recommença à souffler avec autant de force que la nuit précédente, la pluie se renouvela avec non moins de violence et cette seconde phase de la tempête ne fut pas moins funeste aux bâtimens que l'autre, car vers midi, lorsque l'orage s'appaisa, on n'en voyait aucun à flot à l'exception du brick Sophie et de la petite goëlette, la Sarah-Ann. Le coût était couverte des débris des naufrages.

Le même journal dit qu'il n'a pas entendu parler d'aucun évènement fâcheux parmi la population, mais qu'apparemment il aurait à enrégistrer quelques cas de mortalité.

Voici la liste des bâtimens qui se trouvaient dans le port, pendant la tempête, la plupart desquels ont été totalement perdus:

La goëlette américaine Pembroke, capitaine Kendrick, qui était arrivée, le veille, de Boston, a été jetée sur la côte et entièrement perdu. Une partie de la cargaison fut sauvée.

Le brick américain Columbia, qui était entré en détresse quelques semaines auparavant, s'est également jeté sur la côte et a été mis en pièces.

La goëlette espagnole, San Juan, ayant un chargement de bois de teinture, fit également jetée à la côte, et chavirée la quille en l'air—entièrement perdue.

La goëlette espagnole, Felix Catalana, jetée à la côte à deux milles de la ville a perdu son mât de misaine et son partie de son pont.

La goëlette espagnole Nuestra Sra de la Regla totalement perdue.

La goëlette Thistles a résisté à la tempête, non sans quelques avaries; néanmoins elle a perdu son gouvernail.

Une goëlette négrière fut jetée sur la côte d'où elle a été renvoyée avec peu d'avaries.

La goëlette Nonpareil, après avoir brisé son cable a été chassée à une distance considérable à l'Ouest; mais ayant essayé à faire voile elle a été chavirée. On l'a depuis relevée et ses avaries sont peu de chose.

La goëlette Springbud, à l'ancre à Creek Settlement, chavira; elle fut depuis relevée et a souffert peu d'avaries.

Le brick Victoria, jeté sur la côte a reçu beaucoup d'avaries.

La goëlette Bahamian, jetée sur le rivage à quelque distance à l'Ouest—en totalement perdue.

La goëlette Pomona fut jetée à la côte, plusieurs autres bâtimens s'étant trouvés en contact avec elle. Elle éprouva d'assez fortes avaries, mais depuis on l'a remise à flot.

La goëlette Jane, poussée par d'autres bâtimens a été jetée contre le rivage à environ cinq milles à l'Ouest où elle se trouve encore, ayant reçu de grandes avaries.

La sloop Charlotte, à la côte, est totalement perdu.

Le sloop Lively s'est perdu également et a été soudanée.

Le sloop Favorite, jeté sur la côte, fut depuis relevé ses avaries sont considérables.

La goëlette Nancy se jeta également contre le rivage; mais on l'a depuis relevée et elle a souffert peu d'avaries.

La goëlette Eliza est encore à la côte et a été condamnée.

La goëlette Isabel, de Harbour Island, a été jetée sur la côte, mais elle a été relevée sans avaries.

NOUVELLES DIVERSES.

(Extrait des journaux reçus par le Maringo.)

Armée d'Afrique.

On lit dans le *Toulonnais* du 8:

"L'armée expéditionnaire de Constantine a quitté le camp de Merdjez-el-Ammar le 1er octobre; elle a bivouaqué le même jour sur le sommet de Ras-el-Akba, et dès ce moment elle doit avoir commencé le siège de la ville d'Achmet, qui est sur le déclivité de ce mont, par 3,000 Turcs, et un assez grand nombre de pièces d'artillerie. Un journal annonce qu'au moment où les troupes s'ébranlaient sur le Ras-el-Akba, il n'eut un engagement; cette supposition est assez admissible: nos correspondans nous fairont à ce sujet par le prochain bateau.

"L'armée regorge de vivres et de munitions de guerre. Elle a été affaiblie par l'absence du 12e, retourné à Bone, et du dernier bataillon du 29e qui n'était parvenu assez tôt pour prendre part à l'expédition; mais ces 2,400 hommes ont été remplacés au départ par les garnisons du camp de Dréan, Ammale-Bougla et Nechmeya. Ces deux derniers camps ont été abandonnés; 4 compagnies du 11e tiennent garnison à Dréan.

"Les bagages sont immenses, et il paraît que M. de Damrémont n'a pas voulu suivre le système de guerre qui l'a toujours pourvu abusif. Une grande majorité s'est prononcée pour la première lecture de cette proposition.

Conseil de la Municipalité No. 3.

SEANCE DU 27 novembre 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens étaient MM. Duvignaud, le Marquis, Bertrand, Massicot, Kilshaw, Preaux et Montamat.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente.

Le recorder a été saisi d'une lettre de M. L. Surgy, architecte, offrant comme candidat à la place d'inspecteur des travaux publics de cette municipalité; cette application a été déposée momentanément sur le bureau.

Le compte hebdomadaire du trésorier, balance par $6,955 en caisse.

APPEL DES COMITÉS.

M. Montamat, rapporteur du comité des incendies a fait le rapport suivant, qui a été adopté, ainsi que a résolutions qui l'accompagne.

Les soussignés, membres du comité auquel fut référé la pétition adressée au conseil dans sa dernière séance, par les personnes composant la nouvelle compagnie connue sous le nom de Compagnie des tuyaux d'Orléans, et ayant pour but d'obtenir un vote d'adoption de leurs services en faveur de la municipalité, sous le titre de compagnie de "Tuyaux d'Orléans" Bien entendu que le quantal du maire, sur le trésor pour paiement de cette somme, ne devra être délivré qu'autant que ces pièces constatant cet achat par ladite compagnie, auront été examinées et approuvées par le comité des incendies, dont le devoir sera d'inspecter les avaries et d'en faire, ainsi que des tuyaux qui ne pourront avoir plus de six cents pieds de long.

ORDRE DU JOUR.

Le recorder annonce à un conseil qu'il allait faire procéder à la nomination des com 6s, aux termes des réglemens.

Résolu qu'il n'y avait à l'avenir que trois comités, composés chacun de trois membres; savoir: le comité de finances, le comité de réclamations et le comité de santé ioraii ra.

Le Conseil ayant procédé au scrutin à l'élection de ces divers comités; Mrs. Duvignaud et Bertrand ont été appelés à ventiler le dépouillement des bulletins.

La nomination aux trois différens comités ci dessus ayant eu lieu successivement, les membres suivans, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été déclarés dûment élus:

MM. J. Kilshaw, Duvignaud, J Bertrand, } Comité de finances.
Pieaux, Marigny, J. Kilshaw, } Comité de réclamations
Duvignaud, Massicot, J Bertrand, } Comité des améliorations

L'ordonnance concernant la geole du police de cette municipalité, présentée à la dernière séance par M. Preaux, a été sur motion de M. Duvignaud, lue et discutée article par article, et a été adoptée après avoir subi divers amendements.

M. Bertrand, ayant voté avec la majorité dans cette question, a demandé la reconsidération de son vote.

L'ordonnance présentée à la dernière séance par M. Preaux, qui avait pour objet de rappeler les diverses ordonnances qui autorisaient le Recorder à acheter les matériaux et à faire faire divers travaux &c., et d'inviter le maire à visiter les différens districts de cette municipalité en moins une fois par mois, et à adresser au Conseil un message dans lequel il ferait connaître l'état des districts, &c. a été retirée par le membre qui l'avait présentée, et remplacée par la résolution suivante qui a été adoptée comme suit:

Sur motion de Mr Preaux, résolu que toutes opinions ou résolutions, en partie d'ordonnances et de résolutions, donnant au recorder le pouvoir, d'acheter des matériaux pour nos travaux de notre municipalité, ou de faire exécuter copies de contrats pour cette municipalité, sont et demeurent rapportées.

L'ordonnance ci-dessus présentée par M. Bertrand à la dernière séance a été adoptée.

Attendu que le remboursement de la levée en bois de Pontchartrain, (besoin de réparations), et attendu que le [illegible] Washington est maintenant ouvert, il est en conséquence,

Résolu, qu'il sera du devoir de l'inspecteur des travaux publics et en son absence le recorder sera chargé de faire refaire le rondissement de la levée, en face de la propriété de Francois, et à faire le fait en débarquement ou cailler, pour le commodité des piétons, et à faire faire des embarcations approvisionnant le marché, et qu'à cet effet, il est autorisé à acheter les matériaux nécessaires, dont les comptes certifiés par lui seront payés sur un mandat du maire.

Une ordonnance présentée à la dernière séance, ayant pour objet de faire la rue les bordures des banquettes de diverses rues en curb stones, a été, sur motion de Mr. Duvignaud; renvoyée au comité des améliorations

Sur motion de M. Bertrand, et après dispensation des règles,

Résolu que l'inspecteur des travaux publics est et demeure autorisé à acheter de Mr. E. Lassère, deux hangards, maintenant construits sur la propriété de Paul Fendin, pour les faire remarquer sur l'lot de la municipalité, situé rue des Bons Enfans, pour servir de magasins de dépôt, et ateliers de charpentiers; le prix d'achat devra être fixé par le comité de finances et payé sur mandat du maire.

Sur motion de Mr. Preaux et après dispensation des règles,

Résolu que le Conseil accepte M. P. B. Monsamat, comme caution de M. Louis Monsamat, élu le 16 courant, collecteur des droits sur les auberges, cabarets &c. dans la 3me municipalité

Mr. Preaux a présenté une résolution dont l'objet est de rapporter l'article des réglemens qui permet à un membre de demander la reconsidération de son vote. Cette résolution a été renvoyée à la séance prochaine.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à mercredi prochain à 10 29 du courant, à 5 heures P. M.

Pour copie conforme.

J. B. S. ST. AMAND—Secrétaire

A LA MEMOIRE

De Léocadie Tabary, née Coquillon,

Décédée le 22 novembre 1837, à 18 ans.

A peine arrivé-elle au printemps du bel âge,
O mort, ravelle mort, en coupant trancher ses jours!..
Grande, belle, vertu, elle dit pour un jeune homme
Pleurez, tendre amitié, pleurez, tendres amours!...

UN AMI DE LA FAMILLE.

NECROLOGE.

Léocadie Tabary, née Coquillon, décédée le 22 novembre, à l'âge de dix huit ans. A peine a-t-elle joui de douceurs de la vie, qu'un beau de vingt jours, elle est enlevée à sa famille, à son époux! Avons pleurer une personne chérie est une des misères de l'humanité; mais, pénétre, en trois jours, celle que de nouveaux liens venaient d'attacher si fortement à la vie, est un de ces coups du sort qui brisent le cœur, et qui détruisent à jamais le bonheur d'une famille! Léocadie possédait aux avantages extérieurs les plus remarquables, toutes les qualités de l'âme: et des larmes amères, d'éternelle regrets, la suivent au tombeau.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES SAMEDI.

74 balles	Mississi,			9
50	do			10
21	do	do		8
8	do	do		9
16	do	do		9
150	do	do	fils Brownix	
250	do	do		
225	do	do		
100	do	do		
21	do	Louisiane		6
119	do	do		9
94	do	do		10
22	do	do		10
174	do	do		10
2825			do prix inconnus	

NEW YORK, 18 nov.

Ventes d'Actions.

50	actions Banque des Etats Unis		121
20	do	do	122
50	do	do	123
25	do	do	121
50	do	do	85

Cours du numéraire.

	Offert.	Demandé.
Or américain	104	—
Souverains,	—	—
Doublons espagnes	—	—
Pièces de 5 francs,	—	—
Doublons espagnes,	—	—
Doublons Patriotes	—	—
Doublons mexicains,	105	—
Quarts de pouces,	95	—
Traites sur le Trésor,	102	102½
Billets de la Trésor	102	102½
Traites sur Paris,	—	—
Effets de l'étranger	—	—

New-York, 19 novembre.

Coton—Les ventes de la semaine ont été de 2500 balles sans un un changement matériel dans les prix. Les ventes peuvent être rangées de 9 à 14 cents.

Boston, 17 novembre

Coton—La demande est toujours active de la part des marchandises, et les prix en maintiennent assez complètement. Vente de 3 à 400 de bonne prime Upland, nouvelle récolte, 12 à 13 cents; 100 balles Nouvelle Orléans, nouvelle recolte prises en petit lots, de 14 à 14½ à 6 mois. Il y a un plus grand arrivages, et le marché est moins spéculatif.

Melasse—Pas de vente dans celle de la Nouvelle Orléans.

Sucre—Pas de vente de la Nouvelle Orléans.

Baltimore, 17 nov.

Coton—Nous entons les ventes d'Upland, vieille récolte, à 11 cents, et la nouvelle à 13½ cts.

Farine—Les farine de Howard-st. a encore éprouvé une hausse, et il en encore à une autre amélioration dans les prix—cotée de $7.50 à 8.0.

Farine de City Mills—Vendues à 9 50 à 9.62½ 9 75 et 10.

Melasse—Pas de ventes dans celle de la Nouvelle Orléans.

Sucre—265 boucaus sucre de la Nouvelle Orléans, à bord du brick Rupes ont été offerts. Pas d'acheteurs.

Charleston, 21 nov. 1837.

Les ventes du riz ont eu peu dans le coton et dans le riz ont été, depuis notre dernier rapport, limitées, au manvais état du temps. Les ventes qui ont eu lieu dans les articles ne sont développées aux mêmes prix que ceux obtenus la semaine dern ière.

Mobile, 25 novembre 1837

Coton—Il y a eu cette semaine une bonne demande pour le coton de toutes les descriptions, et les ventes ont été très étendues. La qualité la plus fine est rare et recherchée. Les prix ont considérablement monté depuis la baisse de la rivière et à peu près dans le même état que nous l'avions annoncé dans notre rapport précédent. Montant du nombre de balles reçues cette semaine, 15,000 balles; ventes, 12,000; exportations, 7,000; stock 90,000 balles. Existences en main 150928.

Vente de coton pour la semaine échoue vendredi 24 novembre 1837.

2 balles 118; 240 114; 23 113; 51 111; 221-11; 25 109; 247 104; 110 101; 413 10; 166 9; 366 98; 94 97; 138 9; 57 88; 218 84; 518; 165 74; 117 7; 43 64; 4 61; 96 6; 15 44—Total 3169 balles.

Rio de Janeiro, 26 sept.

Le brick Orléans, arrivé à Baltimore y a apporté les nouvelles suivantes:

"Depuis notre dernière, règne par le Mentor, nous n'avons en aucun autre arrivage des Etats Unis. Le prix de la farine se maintient toujours. Il n'y a eu aucune nouvelle intéressante du théâtre de la guerre.

"Dans la séance du 7 courée du 3 Oscu, il fut une proposition tendant à ce que l'assemblée, tenant du droit qu'elle s'est réservé par l'article 7 du décret du 18 décembre dernier, révoquât les pouvoirs extraordinaires accordés au gouvernement en vertu d'iceluy. Les circonstances qui ont motivé ce décret n'étant plus les mêmes, a dit M. Oscu, il serait dangereux de laisser entre les mains du pouvoir actuel une arme dont ses successeurs pourraient abuser. Une grande majorité s'est prononcée pour la première lecture de cette proposition.

Conseil de la Municipalité No. 3.

SEANCE DU 27 novembre 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens étaient MM. Duvignaud, le Marquis, Bertrand, Massicot, Kilshaw, Preaux et Montamat.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente.

Le recorder a été saisi d'une lettre de M. L. Surgy, architecte, offrant comme candidat à la place d'inspecteur des travaux publics de cette municipalité; cette application a été déposée momentanément sur le bureau.

Le compte hebdomadaire du trésorier, balance par $6,955 en caisse.

APPEL DES COMITÉS.

M. Montamat, rapporteur du comité des incendies a fait le rapport suivant, qui a été adopté, ainsi que a résolutions qui l'accompagne.

Les soussignés, membres du comité auquel fut référé la pétition adressée au conseil dans sa dernière séance, par les personnes composant la nouvelle compagnie connue sous le nom de Compagnie des tuyaux d'Orléans, et ayant pour but d'obtenir un vote d'adoption de leurs services en faveur de la municipalité, sous le titre de compagnie de "Tuyaux d'Orléans" Bien entendu que le quantal du maire, sur le trésor pour paiement de cette somme, ne devra être délivré qu'autant que ces pièces constatant cet achat par ladite compagnie, auront été examinées et approuvées par le comité des incendies, dont le devoir sera d'inspecter les avaries et d'en faire, ainsi que des tuyaux qui ne pourront avoir plus de six cents pieds de long.

ORDRE DU JOUR.

Le recorder annonce à un conseil qu'il allait faire procéder à la nomination des com 6s, aux termes des réglemens.

Résolu qu'il n'y avait à l'avenir que trois comités, composés chacun de trois membres; savoir: le comité de finances, le comité de réclamations et le comité de santé ioraii ra.

Le Conseil ayant procédé au scrutin à l'élection de ces divers comités; Mrs. Duvignaud et Bertrand ont été appelés à ventiler le dépouillement des bulletins.

La nomination aux trois différens comités ci dessus ayant eu lieu successivement, les membres suivans, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été déclarés dûment élus:

MM. J. Kilshaw, Duvignaud, J Bertrand, } Comité de finances.
Pieaux, Marigny, J. Kilshaw, } Comité de réclamations
Duvignaud, Massicot, J Bertrand, } Comité des améliorations

L'ordonnance concernant la geole du police de cette municipalité, présentée à la dernière séance par M. Preaux, a été sur motion de M. Duvignaud, lue et discutée article par article, et a été adoptée après avoir subi divers amendements.

M. Bertrand, ayant voté avec la majorité dans cette question, a demandé la reconsidération de son vote.

L'ordonnance présentée à la dernière séance par M. Preaux, qui avait pour objet de rappeler les diverses ordonnances qui autorisaient le Recorder à acheter les matériaux et à faire faire divers travaux &c., et d'inviter le maire à visiter les différens districts de cette municipalité au moins une fois par mois, et à adresser au Conseil un message dans lequel il ferait connaître l'état des districts, &c. a été retirée par le membre qui l'avait présentée, et remplacée par la résolution suivante qui a été adoptée comme suit:

Sur motion de Mr Preaux, résolu que toutes opinions ou résolutions, en partie d'ordonnances et de résolutions, donnant au recorder le pouvoir, d'acheter des matériaux pour nos travaux de notre municipalité, ou de faire exécuter copies de contrats pour cette municipalité, sont et demeurent rapportées.

L'ordonnance ci-dessus présentée par M. Bertrand à la dernière séance a été adoptée.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

En vertu de deux résolutions du Conseil de la cité municipalité, en date du 13 Février et du 20 Mars dernière, avis est par le présent donné aux personnes ci-après nommées, que si, dans un délai de quinze jours de la date ci-dessous, elles ne se conforment pas aux conditions des ventes qui leur ont été faites respectivement, des terrains ci-après désignés, situés dans le faubourg Trémé, en faisant des réparations qui appartiennent ci-devant à Messrs. Fabre et Esnu, lesquelles ventes ont été effectuées par Mr. F. Dupiol, ingénieur, pour compte de ladite municipalité No. 1, le 9 Janvier et le 10 Mars dernier, à la Bourse située à l'encognure des rues de Chartres et St. Louis; lesdits lots seront vendus à leur folle enchère, conformément à la loi.

Terrains situés dans le faubourg Trémé, vendus le 9 Janvier:

Francis Bryde,	3 lots—	Nos.	1, 2, 3.		
Terrains faisant partie de l'ancienne habitation Fleitas, vendus le 9 Janvier:					
H. Audier,	1 terrain	No.	1 dans l'ilet	No.	1.
"	"	"	7	"	2.
"	"	"	8	"	3.
"	"	"	5, 6, 7,	"	4.
"	"	"	1 à 4,	"	17.

J. F. Pépin, pour le compte de N. Rillieux, 5 terrains Nos 1 et 2 dans l'ilet No. 2

Francis Bryde, 5 terrains Nos. 2, 3, 5, 8, 9, 6 dans l'ilet No. 3

B. Turner, 1 terrain No. 13 dans l'ilet No. 5.

" " 24 " " 6.

Terrains situés dans le faubourg Trémé, vendus le 10 Mars:

L. Bur